

DECISION SUR LA SOMALIE

Le Conseil exécutif :

1. **SE FELICITE** des efforts de rapprochement déployés en vue du règlement des différends entre les membres des institutions fédérales de transition et en particulier de la Déclaration d'Aden signée le 4 janvier 2006 et **ENCOURAGE** les membres des institutions fédérales à œuvrer de concert à la consolidation des résultats du processus de paix afin de permettre le fonctionnement effectif des institutions fédérales de transition ;
2. **RAPPELLE** les décisions antérieures du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur le déploiement de la Mission d'appui à la paix de l'IGAD en Somalie (IGASOM), devant être suivie du déploiement d'une Mission d'appui à la paix de l'Union africaine et **LANCE UN APPEL**, au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il lève l'embargo sur les armes imposé à l'encontre de la Somalie en vue de faciliter les déploiements envisagés ;
3. **DEMANDE** au Conseil de paix et de sécurité de jouer un rôle proactif pour accélérer le processus de déploiement de la mission d'appui à la paix en Somalie et à cet égard, **DECIDE** de créer un groupe d'évaluation qui serait composé de la Commission de l'Union africaine, du Secrétariat de l'IGAD et du Gouvernement fédéral de transition (TFG) et chargé de procéder à une évaluation de l'embargo sur les armes et de soumettre, après adoption par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, une proposition au Conseil de sécurité des Nations unies.
4. **CONDAMNE** tous les actes de violence perpétrés par les groupes qui continuent de saper les résultats du processus de paix et **SOULIGNE** la nécessité de prendre des mesures, y compris la saisine du Conseil de sécurité des Nations unies, de la Cour pénale internationale et de la Cour internationale de justice, afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposent contre ceux qui continuent de faire obstacle au processus de paix en Somalie ;
5. **FELICITE** la Commission pour les mesures qu'elles a prises pour créer un Bureau de liaison de l'Union africaine à Johar et lui **DEMANDE** de tout mettre en œuvre pour renforcer les institutions fédérales de transition en Somalie ;

6. **LANCE UN APPEL** à la Communauté internationale pour qu'elle accorde l'assistance et l'appui nécessaires aux institutions fédérales de transition afin de leur permettre de fonctionner efficacement et de contribuer à la reconstruction de la Somalie ;
7. **DEMANDE INSTAMMENT** aux Etats membres et à la Commission de mener une campagne de sensibilisation pour mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de la Somalie.